Oscar, le chaton martyr de Marseille

Lyon, le 22 décembre 2014

Communiqué de presse

80% des animaux en détresse sont accueillis par 260 refuges quasi inconnus du public

L'hiver est dur pour les animaux sans foyer et pour les refuges qui les recueillent

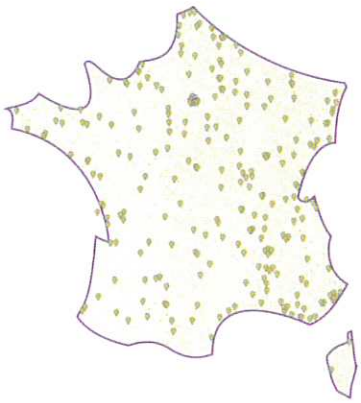

Ces refuges, animés par de modestes associations locales, ont fait le choix de l'indépendance : ils n'ont aucun lien avec la SPA basée à Paris mais se sont regroupés au sein d'une Confédération des SPA (CNSPA), basée à Lyon, sous l'égide du roi des animaux !
Oscar, le chaton dont le supplice relayé sur Internet avait ému toute la France, avait été soigné par le refuge SPA Marseille-Provence, adhérent à la CNSPA.

Revers de l'autonomie, ces refuges doivent trouver par eux-mêmes les moyens pour payer croquettes, hébergement et soins vétérinaires pour plus de 180 000 animaux par an.

En plus de l'accueil des animaux abandonnés ou trouvés et des adoptions, certains de ces refuges font également office de maisons de retraite pour animaux âgés, accueillent chevaux et animaux de ferme ou animaux sauvages en détresse, prennent en charge les chats libres et protègent les animaux victimes de mauvais traitements ou d'actes de cruauté, tel Oscar.

A l'entrée de l'hiver, plusieurs refuges ont déjà souffert des conditions climatiques des dernières semaines et l'argent utilisé pour des réparations risque de manquer pour l'achat de nourriture.

Vous pouvez les aider : contactez le refuge près de chez vous pour lui proposer dons de croquettes, de pâtée, de couvertures, de jouets ou dons en espèces.

Vous trouverez son adresse sur le site de la Confédération Nationale des SPA : cnspa.fr (cliquez sur la carte de France du bandeau en haut du site).

CONFEDERATION NATIONALE DES SPA DE FRANCE
DEFENSE DE L'ANIMAL